Informations de base

1992/0420(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure caduque ou retirée
Sécurité et santé pour activités de transport et les lieux de travail à bord des moyens de transport **Subject** 3.20.10 Entreprises et personnel de transport	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/11/1992	Publication de la proposition législative	COM(1992)0234	Résumé
18/12/1992	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
01/07/1993	Vote en commission,1ère lecture		Résumé
12/07/1993	Débat en plénière		Résumé
14/07/1993	Débat en plénière		Résumé
01/10/1993	Publication de la proposition législative modifiée	COM(1993)0421	Résumé
01/09/1999	Vote en commission,1ère lecture		
01/09/1999	Dépôt du rapport de la commission confirmant la position du Parlement	A5-0006/1999	
16/09/1999	Décision du Parlement, 1ère lecture	T5-0012/1999	
11/12/2001	Fin de la procédure au Parlement		
11/12/2001	Informations supplémentaires		Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	1992/0420(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 137-p2
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A3-0224/1993 JO C 255 20.09.1993, p. 0005	01/07/1993	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T3-0423/1993 JO C 255 20.09.1993, p. 0062-0072	14/07/1993	Résumé
Rapport final déposé e la commission, 1ère lecture ou lecture unique		A5-0006/1999 JO C 054 25.02.2000, p. 0010	01/09/1999	
Texte adopté du Parlement confirmant la position arrêtée en 1ère lecture		T5-0012/1999 JO C 054 25.02.2000, p. 0055-0075	16/09/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1992)0234 JO C 025 28.01.1993, p. 0017	16/11/1992	Résumé
Proposition législative modifiée	COM(1993)0421 JO C 294 30.10.1993, p. 0004	01/10/1993	Résumé
Commission: resaisine	SEC(1999)0581	28/04/1999	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0466/1993 JO C 161 14.06.1993, p. 0001	28/04/1993	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Sécurité et santé pour activités de transport et les lieux de travail à bord des moyens de transport

1992/0420(COD) - 14/07/1993 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a adopté le rapport de M. HUGHES sur les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour les activités de transport et les lieux de travail à bord des moyens de transport.

Sécurité et santé pour activités de transport et les lieux de travail à bord des moyens de transport

1992/0420(COD) - 16/11/1992 - Document de base législatif

Cette proposition de directive particulière au sens de la directive 89/391 concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail, concerne la sécurité et la santé des travailleurs à bord des moyens de transport. Elle couvre tout type de transport sur l'eau, dans les airs, sur réseau routier ou ferroviaire, et toutes les activités à bord des moyens de transport (conducteurs, contrôleurs, personnel d'accueil...). Elle contient des prescriptions minimales relatives à la solidité des moyens de transport, aux installations électriques, aux voies et issues de secours, à la détection et la lutte contre les incendies, à l'aération...etc. Elle rend en outre obligatoire la présence de facilités sanitaires, de repos et d'habitation lorsque la nature et la durée de l'activité exercée l'exigent.

Sécurité et santé pour activités de transport et les lieux de travail à bord des moyens de transport

1992/0420(COD) - 16/09/1999

Le Parlement européen confirme en tant que première lecture dans le cadre de la procédure de codécision le texte voté le 14.07.1993 sur la présente proposition de directive.

Sécurité et santé pour activités de transport et les lieux de travail à bord des moyens de transport

1992/0420(COD) - 01/10/1993 - Proposition législative modifiée

La Commission a, dans sa proposition, retenu, en tout ou en partie, 38 des 42 amendements adoptés par le Parlement Européen. Tous les amendements apportant des précisions et clarifications du texte ont été acceptés, comme ceux renforçant la protection des travailleurs. Les 4 amendements refusés sont les suivants: -celui étendant le champ d'application du texte à toutes les activités liées directement au transport; -celui éliminant la possibilité de déroger à la liberté de mouvement dans les cabines, jugé irréaliste; -celui demandant des équipages suffisants pour permettre de prendre les pauses, jugé redondant par rapport à d'autres dispositions plus spécifiques du texte; -celui concernant la mise à disposition de téléphones dans les locaux de repos, considéré comme allant au delà des exigences raisonnables en matière de sécurité et santé au travail.